Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2020) Heft: 2277

**Artikel:** Florilège parlementaire : chambres fédérales : il y a les gros dossiers,

et puis il y a aussi d'autres sujets

Autor: Delley, Jean-Daniel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1024060

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Florilège parlementaire

Chambres fédérales: il y a les gros dossiers, et puis il y a aussi d'autres sujets

Jean-Daniel Delley - 15 mars 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36204

Au cours de cette session, le Parlement aborde des dossiers importants tels la révision de la loi sur le CO<sub>2</sub> et du Code des obligations ou encore la politique extérieure et l'îlot de cherté. Mais il ne dédaigne pas de faire de temps à autre une pause en consacrant son temps précieux à des objets plus légers qui n'affectent pas le sort du pays.

Ainsi de l'initiative parlementaire du Valaisan Jean-Luc Addor demandant l'installation d'une crèche de Noël en complément du traditionnel sapin trônant en décembre dans le hall d'entrée du Palais fédéral. Le député y voit un rappel de nos origines chrétiennes et «un symbole d'amour et de paix» auquel personne ne voudrait s'opposer. Sa proposition a été rejetée, recueillant tout de même 70 voix, celles de l'UDC au grand complet et des deux tiers du groupe PDC.

Ce même parlementaire change de registre dès lors qu'il s'agit d'interdire le financement des fabricants de matériel de guerre par des institutions publiques (Banque nationale, caisses de pension et autres). Ni l'initiative, dont on peut discuter la formulation, ni un quelconque contre-projet ne trouvent grâce à ses yeux: l'amour et la paix laissent place à l'intérêt de l'économie. Un intérêt que défendent

également sans sourciller les partisans de la crèche de Noël. Il faut ajouter que Guy Parmelin leur a montré le chemin: «Il y a des contrôles extrêmement stricts à l'exportation, ce qui signifie que les conflits ne sont au moins pas menés avec des armes suisses.» Même pas au Yémen?

Le Conseil national a confirmé son souci de préserver les intérêts de l'économie en autorisant les entreprises helvétiques à déduire de leur bénéfice imposable le montant des amendes infligées à l'étranger dans certaines circonstances.

Accablés de travail ou tout simplement inattentifs, les députés peuvent confondre les dossiers. C'est ce qui est arrivé à Roger Köppel, le bouillant rédacteur en chef de la Weltwoche. Défendant une motion de son groupe UDC qui demandait le retrait de la Suisse du Pacte mondial de l'ONU sur les réfugiés, le parlementaire zurichois s'est lancé dans une tirade contre le Pacte sur les migrations auquel notre pays n'a pas adhéré.

L'UDC a poursuivi sa guérilla contre le pouvoir exécutif en faisant passer une initiative parlementaire instituant un droit de veto du Parlement contre les ordonnances du Conseil fédéral. Espérons que

le Conseil des Etats maintiendra son opposition à ce droit qui affaiblit le principe de la séparation des pouvoirs (DP 2139).

Guérilla encore contre le périmètre de l'action publique avec la motion Martullo-Blocher exigeant, pour toute loi adoptée, l'abrogation de lois en vigueur générant le double du coût prévu pour la mise en œuvre de la nouvelle (one in, two out). Une manière de légiférer à la hache sèchement rejetée par la Chambre du peuple.

Guérilla toujours sur le thème européen, épouvantail de l'UDC. Pas moins de six questions (20.5036/20.5057/20.5066/20.5 081/20.5083 /20.5095) posées sur le contenu des entretiens de Davos entre la présidente de la Confédération et la présidente de la Commission européenne, s'inquiétant d'une entente pour ne pas évoquer l'accord-cadre avant la votation du 17 mai sur l'initiative de limitation de l'immigration. Une seule question n'aurait-elle pas suffi?

Quant à l'actualité, elle a permis aussi bien aux partisans de l'ouverture du pays qu'aux défenseurs des frontières de faire valoir leurs priorités. Compassion et accueil face au drame syrien des personnes déplacées pour les premiers; mobilisation générale contre des afflux supposés pour les seconds. Le Parlement se devait de montrer l'exemple dans la lutte

contre le virus. Il a donc décidé de clore prématurément la session.

# Un micro-impôt indolore, ou la quête de la pierre philosophale

L'initiative populaire «Micro-impôt sur le trafic des paiements sans espèces» met la théorie à l'épreuve de la pratique

Jean-Pierre Ghelfi - 13 mars 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36200

Lancée le mois dernier, l'initiative populaire relative à l'introduction d'un «microimpôt sur le trafic de paiements sans espèces» propose de chambouler une bonne partie de notre système fiscal. Ce nouvel impôt fédéral aurait un taux maximal de 5 pour mille. Il serait prélevé sur toutes les transactions financières. Ses initiateurs estiment que ces transactions représentent quelque 100'000 milliards de francs par année. Son rendement serait donc suffisant pour remplacer la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'impôt fédéral direct (IFD) et le droit de timbre.

Le montant du trafic de paiements sans espèces, donc électroniques, est colossal. Il est composé pour une part importante par les opérations auxquelles procèdent les banques et autres institutions financières sur les marchés boursiers et de devises. Les auteurs de l'initiative ne chiffrent ni n'estiment l'importance de ces opérations. On peut toutefois déduire de leurs arguments qu'elle doit être très élevée puisque ce

nouvel impôt conduirait les sociétés financières à contribuer plus largement qu'elles ne le font au financement des dépenses publiques. Seraient évidemment aussi soumis à cet impôt les ordres de paiements de toutes natures effectués par les particuliers, les entreprises et les collectivités publiques.

Les initiants font valoir que ce micro-impôt fédéral permettrait de ne plus taxer le travail ni la consommation, puisque l'IFD et la TVA seraient supprimés.

L'initiative est portée par un comité composé de plusieurs personnes émérites. Marc Chesney, professeur de finance à l'Université de Zurich est entouré, entre autres, par Beat Burgenmeier, Franco Cavalli, Dick Marty, Sergio Rossi et Oswald Sigg.

Au niveau des intentions, tout paraît clair. Le micro-impôt est simple à calculer et à prélever. Il y a peu ou pas de risque de fraude. Salariés et consommateurs devraient le soutenir sans peine puisqu'ils n'auraient plus à s'acquitter ni

de l'IFD ni de la TVA.
L'initiative devrait aussi être
soutenue par toutes celles et
ceux qui n'apprécient pas trop
la place excessive que les
grandes sociétés financières
ont prise dans l'économie
contemporaine, et encore
moins leurs méthodes et
moyens spéculatifs qui ont
conduit à la crise de 2008.

### Un argument médiocre

Qu'en sera-t-il dans la réalité – ou du moins dans la réalité matérielle de la mise en œuvre pratique d'un projet dont la discussion n'est en l'état que théorique et virtuelle?

La suppression de l'IFD? Elle permet de renoncer à une importante et coûteuse administration nécessaire pour l'établir, le contrôler et le prélever. L'argument est médiocre puisque l'essentiel du travail administratif est réalisé par les cantons... qui maintiendront leurs services fiscaux pour le prélèvement des impôts cantonaux et communaux. L'IFD a aussi et même surtout dans notre société de sous-enchère fiscale